

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept avril deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/04/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Michelle DEMONET, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2008 – 069 : BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le budget de la Communauté de Communes de Noblat voté le 3 mars 2008,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a voté le budget de la Communauté de Communes de Noblat le 3 mars 2008.

Monsieur le Président indique que le montant des dépenses imprévues de fonctionnement inscrit dans ce budget est supérieur à 7,5 % de dépenses réelles de cette même section. Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Article	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
022	Dépenses imprévues	- 12 400,00	178 040,00
6574	Subventions	+ 12 400,00	93 100,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la décision modificative n°1 du budget général de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 avril 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

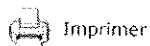
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture



**Objet de l'acte :** Budget de la Communauté de Communes de Noblat - Décision modificative n.01

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/04/2008

**Date de réception de l'accusé  
de réception :** 18/04/2008

---

**Numéro de l'acte :** 2008-069 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20080417-2008-069-DE

---

**Date de décision :** 17/04/2008

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires